Les biodéchets

Depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. La loi incombe aux collectivités territoriale de mettre en place des solutions de tri des biodéchets.
Sur notre territoire, c'est la Communauté de communes Baugeois-Vallée qui gère la compétence « Déchets ».
Pour répondre aux objectifs de tri des biodéchets, un dispositif progressif de composteurs partagés a été engagés. Il est mis en place par la Communauté de communes Baugeois-Vallée.

Composteurs collectifs : deux quartiers de la ville sont équipés de composteurs :
-Le quartier du Mail.
Ces composteurs desservent les riverains des rues du Mail, Bourguillaume, Maladrerie, Hôtel de ville, Jean Jouanneau et début de la rue de la chaussée.
Pour y avoir accès, contactez le service accueil de la mairie au 02 41 79 74 60.
-Le quartier du Val de Loire.
Ces composteurs desservent les immeubles Valérianes, Violettes et Volubilis.
Des informations vous seront communiquées lors de leur installation, sur les points de tri à Beaufort-en-Anjou.
Une question, un doute sur le compostage…: contactez le 02 41 79 77 07.

• Bailleurs, propriétaires privés vous souhaitez mettre en place un composteur dans un logement collectif.
La Communauté de communes Baugeois-Vallée vous accompagne pour l'installations de composteurs partagés.
Contactez le 02 41 79 77 07.

• Habitants, vous souhaitez installer un composteur chez vous ?
Un dispositif d'aide à l'achat est mis en place pour tout foyer souhaitant s'équiper d'un composteur pour valoriser ses biodéchets.
Contactez la Communauté de communes Baugeois-Vallée au 02 41 79 77 07 ou 02 41 79 77 00 – dechets@baugeoisvallee.fr

———
Pourquoi séparer les biodéchets du reste des déchets ?
Les biodéchets représentent un tiers du contenu de la poubelle résiduelle des Français.
La mise en décharge des biodéchets est à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : le tassement des déchets provoque également la fermentation de déchets alimentaires dans un milieu sans oxygène, créant ainsi des conditions favorables à l'émission de méthane dans l'atmosphère.
En savoir plus : cliquez ici.

Les documents utiles :
– Comment réussir son compost : cliquez ici.
– Guide du compostage collectif : cliquez ici